



PRÉFET DU VAR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet

Toulon, le 20/12/2021

Madame, Monsieur le maire,

La hausse des contaminations à la Covid-19 se poursuit dans le Var à des niveaux sans précédent : le taux d'incidence atteint aujourd'hui les **854,1** cas pour 100 000 habitants tandis que le taux de positivité continue d'augmenter pour atteindre **9,1** %. Les hospitalisations croissent et la pression sur le système sanitaire liée à la Covid-19 continue de s'accroître de manière très significative. Ainsi, le plan blanc a été réactivé dans tous les hôpitaux de notre région et le port du masque est redevenu obligatoire sur la voie publique des 153 communes du Var.

Dans ce contexte de très forte circulation du virus et jusqu'à la mi-janvier, je vous demande d'annuler tous les regroupements de personnes sur la voie publique, à l'occasion d'événements tels que les concerts ou les feux d'artifice, qui seraient manifestement risqués d'un point de vue sanitaire en réunissant un public très important avec de surcroît des conditions ne permettant pas le respect des règles de distanciation et les gestes barrières. Cela vaut également pour tout événement lorsqu'il s'agit d'y boire ou manger et donc de ne pas porter le masque (à l'exception des marchés de Noël où des règles spécifiques s'appliquent avec des zones dédiées à la consommation et accessibles sur présentation du passe sanitaire).

Je vous demande également de veiller à ce que les activités de danse avec une dimension festive qui sont d'ores et déjà interdites dans les discothèques, bars et restaurants, ne soient pas organisées dans d'autres ERP, telles que les salles des fêtes ou autres structures communales que vous auriez pu louer à l'occasion de la nouvelle année ou pour tout autre événement (mariage, repas des anciens...). Ces pratiques ne permettent pas en effet le respect des mesures barrières.

En parallèle, le contrôle du passe sanitaire et du port du masque doivent être mis en œuvre chaque fois que possible et systématiquement dans tous les cas où ils sont prévus par la réglementation en vigueur.

Je vous remercie pour votre compréhension et mes services se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Evence RICHARD